

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS AUPRES DE LA FSPN

Annexe n° 2 : Fiches de poste

CONSEILLER TECHNIQUE NATIONAL POLE COMMUNICATION ET OUTILS NUMERIQUES

NOM, GRADE ET AFFECTATION DU FONCTIONNAIRE	DESCRIPTION DU POSTE	PROFIL DU POSTE
	<p>Service d'emploi : Fédération sportive de la police nationale (FSPN)</p> <p>Localisation administrative : 75, rue Denis Papin 93500 PANTIN</p> <p>Localisation géographique : PANTIN (93)</p> <p>Intitulé du poste : conseiller technique national en charge de la communication</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- assiste la direction générale dans le cadre de la communication fédérale (site internet, liste de diffusion nationale, réseaux sociaux),- rédige les articles relatifs aux actions nationales,- contrôle le bon fonctionnement et assure la maintenance du site <i>sportpolice.fr</i> et de la plateforme numérique,- prépare et assure le vote électronique en AG,- est l'interlocuteur des référents web en région,- est l'interlocuteur du CNOSF dans son domaine,- est modérateur du site et des réseaux sociaux au plan national et régional,- gère le dispositif de la newsletter fédérale,- assure le suivi des évolutions du site internet et de la plateforme numérique auprès de l'agence web,- assure les travaux statistiques,- alimente les archives photographiques de la FSPN,- met en œuvre les décisions des instances fédérales relatives à sa fonction,- exécute les missions qui lui sont assignées par le comité directeur,- assure, en cas de besoin, la permanence du secrétariat fédéral.- assiste les autres conseillers techniques nationaux en cas de besoin. <p>Effectifs à encadrer : néant</p>	<p>Grade requis : Gardien de la paix, brigadier, brigadier/chef ou personnel ATS</p> <p>Expérience dans le grade : oui</p> <p>Qualifications requises : Maîtrise des outils informatiques, connaissances des techniques photographiques, maîtrise rédactionnelle</p> <p>Expérience souhaitée : oui Connaissance du mouvement sportif</p> <p>Observations éventuelles : Poste pourvu par appel à candidature auprès de la présidence de la fédération. Nommé par la présidence de la FSPN sur proposition du comité directeur et de la direction générale</p> <p>Durée de travail : 39,25 heures sur la base d'un régime hebdomadaire de 5 jours ouvrables (application de l'APORTT)</p>